

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES ASSEMBLÉES ET CONGRÈS DE DISTRICT

BUT : Planifier, promouvoir et mettre sur pied les assemblées et congrès annuel du district.

PERSONNEL : Le comité devrait avoir le talent de prévoir les besoins des participants en prenant un soin particulier des détails et avoir certaines connaissances de la dynamique des réunions. Ce comité rotatif (Constitution et Règlements) devrait compter de trois à six membres servant des mandats de trois ans alternés, afin d'assurer la continuité et l'expérience.

- Président (réservations etc.)
- Responsable des inscriptions
- Responsable du divertissement
- Responsable des communications avec le milieu

DEVOIRS/RESPONSABILITÉS :

- Planifier et superviser tous les arrangements, les programmes, les budgets, les divertissements, la publicité, le financement et les frais à charger pour toutes les assemblées et le congrès annuel.
- Préparer et publier les formulaires d'inscription et les programmes.
- Faire des recommandations au conseil d'administration du district sur le choix des futurs sites où tenir les assemblées et congrès et les dates.
- Faire la publicité des assemblées et du congrès auprès des dirigeants de club et des membres en utilisant le bulletin du district, son site Web, les courriels ou toute autre méthode jugée efficace.

PLAN D'ACTION : En tant que comité, se réunir avec le gouverneur au moins neuf mois avant le congrès et nommer les sous-comités ad hoc et leur président.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui est-ce qui va le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera complété?